



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 574 augmentant le fonds de roulement* adopté lors de l'assemblée extraordinaire du jeudi 8 juillet 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca).

DONNÉ À STOKE, CE 9<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2021.

Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière